

RESUMÉ DES MODALITES TECHNIQUES ET PRATIQUES POUR RACCORDER SES EAUX USEES AUX RESEAUX PUBLICS D'ASSAINISSEMENT

I) POURQUOI SE RACCORDER ?

Se raccorder une fois dans la vie d'une maison, c'est :

- améliorer son confort,
- mettre son habitation en conformité avec la Loi (article L 1331 1 et suivants)
- permettre l'épuration des eaux usées,
- améliorer l'état des eaux de surface, des nappes, des plages et assurer la gestion des eaux pluviales.

II) PRINCIPES D'INTERVENTION ET MODALITES FINANCIERES

* L'immeuble concerné doit avoir plus de 5 ans.

* L'Agence de l'Eau n'applique pas de plafond de ressources financières pour l'attribution de ses aides qui sont forfaitaires :

- 1 000 € pour un raccordement simple,
- 1 600 € pour un raccordement complexe (relèvement des eaux usées, fonçage...)
- 4 000 € pour un raccordement spécifique (rejets artisanaux, école...)
- + 800 € pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle si les travaux sont réalisés en même temps.

* La participation financière de l'Agence peut aller jusqu'à 100 % du montant des travaux.

* D'autres financements sont possibles (certains Conseils Généraux, Anah, caisse de retraite, collectivités).

Pour connaître votre interlocuteur et savoir si vous pouvez bénéficier de participations financières sur votre commune, consulter le Site Agence : www.eau-artois-picardie.fr : rubrique raccordement.

III) QUE FAUT-IL FAIRE ?

- 1) Solliciter l'autorisation écrite de rejet de vos eaux usées auprès de votre responsable assainissement (collectivité locales, syndicats...). Il vérifiera si la boîte de branchement existe sur le trottoir ou le service assainissement viendra la poser (coût variable).
- 2) Solliciter un ou plusieurs devis détaillés auprès d'entreprises ayant si possible des références dans ce domaine.
- 3) Prendre contact :
 - avec votre responsable assainissement (si collectivité partenaire) pour les aides de l'Agence.
 - avec le PACT (si collectivité non partenaire), pour les aides Agence et pour les éventuelles autres aides (ANAH, caisse de retraite ...) Attention dans ce dernier cas, il vous faut obtenir un accord de subvention avant tout commencement de travaux)
- 4) Faire réaliser ou réaliser soi-même les travaux
- 5) Prendre un rendez-vous en fin de chantier pour faire contrôler les travaux (eaux usées, eaux pluviales) par le Syndicat d'Assainissement, la collectivité partenaire ou le PACT. Fournir une copie des factures des travaux (travaux, matériaux, location de matériel...), un RIB.
- 6) Obtenir un certificat de bon raccordement (collectivités locales) ou de bonne fin de travaux (PACT)
- 7) Versement la subvention (délai de paiement environ 2 mois)

IV) QUELLES TECHNIQUES UTILISER ?

A) Pour la collecte des eaux usées

- Faire prendre les points de niveaux de votre rejet le plus bas et du niveau de la boîte de branchement : cela déterminera une pente moyenne (1 à 3 %). Il faut prendre une marge de sécurité car à chaque regard, on perd 1 cm et plus. Durant le chantier l'usage de la lunette doit être permanent.
- Il faut préserver l'étanchéité de la boîte de branchement en domaine public et vérifier son positionnement lors de la pose (altimétrie, positionnement face aux principaux rejets : WC). Toute dégradation est à la charge du particulier ...

• Canalisations

- Diamètre requis : 100 mm, 110 mm et 125 mm, en qualité CR4 ou CR8 (résistance à l'écrasement).
- Poser les canalisations sur un lit de sable de 10 cm et recouvertes de sable sur 10 cm avec grillage avertisseur (couleur marron)
- Il est interdit de poser des coudes à 90° ; utiliser par exemple 3 coudes de 30%.
- Emboîter les canalisations dans le bon sens (de l'aval vers l'amont).
- Prendre en compte le risque de refoulement du réseau public, inondation, les contre pentes Le clapet anti retour doit être accessible.
- Stocker les canalisations à plat.
- Poser des siphons sur tous les appareils pour éviter les odeurs.

• Events

- Poser un (ou plusieurs) événements sur la (les) chute(s) d'eau principale, avec évacuation des airs viciés au niveau des parties les plus élevées de la construction. Éviter une sortie d'événement à proximité de la VMC, d'une fenêtre...
- Variante possible : poser un aérateur à membranes.

• Regards de visite

- Les regards de visite doivent être constitués d'un couvercle « hydraulique » (étanche à l'air vicié) (mettre l'été de l'eau ou de la graisse au niveau du joint)

• Vidange

- Vidanger, puis combler les puits perdus et les anciennes fosses (sauf si réutilisation),

B) Pour la gestion des eaux pluviales

- L'Agence accorde une subvention pouvant aller jusqu'à 800 € si la gestion des eaux pluviales est réalisée, sur un immeuble de plus de 5 ans, en même temps que le raccordement des eaux usées.
- Se procurer le règlement du service assainissement.
- Privilégier l'infiltration, le stockage, ou la réutilisation partielle ou totale des eaux pluviales. Cela évite d'encombrer les réseaux d'assainissement et de surcharger la station d'épuration.
- La cuve enterrée doit être de 3 m³ et plus. Elle doit être vidangeable et nettoyable. Si il y a récupération d'une fosse existante, son volume doit être de 2m³ mini.
- Si le réseau public est séparatif (un tuyau pour les eaux usées et un tuyau pour les eaux pluviales), il faut vérifier la bonne destination des eaux pour éviter les erreurs de branchement.
- Si le réseau public est unitaire (un seul tuyau), poser dans la propriété une conduite spécifique pour les eaux pluviales avec une patte d'oie juste avant la boîte de branchement. Il y aura ainsi dans votre propriété 2 tuyaux : un pour les eaux usées et un pour les eaux de pluie. Si un jour le réseau public devient séparatif, il ne faut plus intervenir chez vous.
- Les canalisations doivent être en diamètre 100 minimum. Penser à installer un filtre (une crapaudine) en gouttière et un filtre juste avant la cuve de stockage (maille maxi de 1 cm)
- Éviter toute liaison avec le réseau « eau potable »
- Placer des pictogrammes « eau non potable » aux points de puisage... (cf. Décret du 26/08/08).

➔ Pour en savoir plus, retrouver notre guide technique sur www.eau-artois-picardie.fr

Je me raccorde.....Tu te raccordes.....Nous nous raccordons.....